

République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 6 février 2025

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE VENTILATION DE LA SALLE JEAN MOULIN

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Etaient présents (13) ou représentés (3) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bénédicte BORREL, Xavier DUBOIS, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Jean-Paul BOUVIER, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE représenté par Valérie ROUX, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI, Arnaud MITORAJ, Sophie PICOT, Alexandra PIRON représentée par Martine MATHELY, Laurence RAGI représentée par Patricia FOUGERE, Aline TETEVIDE, Valéry VIALLARD

Était excusée (1) :

Julie DURIEZ

Secrétaire de séance : Sophie PICOT

Date de convocation du conseil municipal : 31 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Vu le projet de rénovation énergétique de la salle Jean Moulin,

Vu le tableau prévisionnel des investissements 2025,

Vu le plan prévisionnel de financement de l'opération actuel,

Vu que ce projet est inscrit dans le CRTE de Mond'arverne communauté,

Considérant que les financements obtenus sur cette opération sont insuffisants,

Considérant la nécessité de compléter nos demandes afin de pouvoir réaliser l'opération,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De valider** le projet comme suit :

La Commune d'Orcet dispose d'une unique salle polyvalente construite en 1982, à laquelle a été rajoutée une extension en 2014 et la chaudière a été remplacée par une chaudière à condensation.

Cette salle polyvalente est utilisée chaque jour par les écoles et les clubs sportifs, les associations pour leurs manifestations, weekend et vacances scolaires compris, de 8 heures 30 à 23 heures environ. Il s'agit d'un des plus grands bâtiments de la Commune qui a un tel taux d'occupation. Il est donc en tête des priorités de rénovation énergétique pour notre Commune, puisqu'il est, de loin, le plus gros consommateur d'énergie.

En 2022, en partenariat avec le Territoire d'Energie 63, nous avons procédé au remplacement des éclairages de la salle par du led.

Les travaux que nous envisageons de faire exécuter en 2025 sont intégrés dans un programme pluriannuel de rénovation de la salle polyvalente. En effet, dans les années à venir, nous souhaitons procéder à la rénovation de l'isolation (toits et murs). Nous nous appuierons sur une étude des travaux qui sera réalisée dans le cadre du programme édu'rénoV (la commune est signataire depuis 2024)

Objectifs poursuivis

Les travaux envisagés en 2025 ont un double objectif :

Améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments (actuellement, il existe 3 dispositifs de ventilations concurrent, ils sont vieillissants, donc à la fois consommateurs d'énergie et peu efficaces)

Réduire notre consommation énergétique : la ventilation double flux réchauffe l'air entrant ce qui diminue les besoins en chauffage, en outre, le nouveau système sera moins consommateur d'énergie pour son fonctionnement, même en continu (aération nocturne), que les trois systèmes actuels qui ne fonctionnent que pendant l'occupation des salles.

Nature et descriptif de l'opération

Il s'agit d'importants travaux de rénovation de la salle polyvalente communale.

Il s'agit de remplacer l'actuel système de ventilation de la salle polyvalente vieillissant et énergivore. Actuellement, nous avons trois VMC indépendantes. La grande salle n'a pas de ventilation électrique, elle est ventilée naturellement. Les ventilations naturelles seront fermées pendant les travaux. Nous souhaitons installer un système de ventilation double flux. Son avantage est de réchauffer l'air aspiré l'hiver afin de le réinjecter dans le bâtiment pour faire d'importantes économies de chauffage. En outre, au lieu d'alimenter électriquement 3 groupes indépendants, il n'y en aura plus qu'un. La qualité de l'air dans le bâtiment sera meilleure. Cela nous aidera à atteindre les objectifs du décret tertiaire.

Les travaux consistent en la dépose de l'actuelle ventilation bouches d'extraction et de soufflage. La centrale double flux sera installée sur la toiture terrasse et acheminera l'air par le biais d'un réseau de gaines dans tout le bâtiment (salles de sport et vestiaires) qui permettra de renouveler l'air plus efficacement.

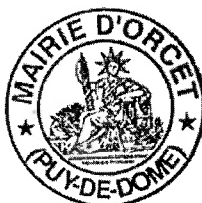
- **De valider** le plan de financement prévisionnel suivant :

type de travaux	estimation (HT)				
travaux	89 894,45				
TOTAL opération	89 894,45				
Aides publiques	Montant éligible du projet	Taux sollicité	Subvention sollicitée en 2025	Subvention acquise	autre
Conseil départemental FIC	89 894,45	20,00%	en attente décision 2024		
Conseil départemental autre	89 894,45				
DETR	89 894,45	30,00%		26 968,34	
DSIL	89 894,45				
fonds vert	89 894,45				
agence de l'eau	89 894,45				
Conseil régional	89 894,45	30,00%	26 968,34		
Union européenne	89 894,45				
Autofinancement	89 894,45				35 957,78
Sous-total des aides publiques en €		80,00%	26 968,34	26 968,34	
TOTAL			53 936,67		

- **De solliciter** une subvention de 26.968,34€ auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour ce projet

Fait et signé le 7 février 2025 à Orcet

La secrétaire de séance,



Le Maire ,

Sophie PICOT

Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.